
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 13 août 2024, 19 h, à la salle du conseil.

SONT PRÉSENTS :

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Pierre Bourget
	Victor Fournier
	Karine Goulet
	Renée Thiboutot
	Réjean Fournier

ABSENCE (S) :

Steve Fontaine

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Directrice générale	Jennifer Melançon
Greffière	Sylvie Lafleur

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 2024-215

Le maire, Yves Dubé constatant le quorum, ouvre la séance à 19 h.

Il est proposé par Monsieur Pierre Bourget, appuyé par Madame Renée Thiboutot et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2024

Résolution no 2024-216

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2024 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Madame Karine Goulet et résolu que le procès-verbal soit adopté tel quel.

3. CORRESPONDANCE

3.1 Dépôt et approbation des recommandations du comité Reconnaissance et dons

Résolution no 2024-217

ATTENDU la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes adoptée par la Ville de La Sarre le 13 février 2018;

ATTENDU les recommandations du Comité d'analyse pour les demandes reçues;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'approuver les demandes suivantes :

Prêt du théâtre Liliane-Perrault 4 h / semaine /3 semaines au groupe de musique Maniaque de La Sarre (Valeur de 2 450 \$)

Ouestival : prêt de barrières et aide financière de 1 000 \$

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

4.1 Adoption du règlement 12-2024 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de La Sarre

Résolution no 2024-218

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre est régie par les dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.,c.C-19) et de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q.,c.C-47.1);

ATTENDU les dispositions des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q.,c.F-2.1) permettant aux municipalités de régler en matière de tarification des biens, des services et des activités de la Ville,

ATTENDU les dispositions de l'article 478.1 de la Loi sur les cités et villes du Québec (L.R.Q.,c.C-19) permettant à toute municipalité de prescrire par règlement le montant des frais d'administration pour tout chèque ou de tout ordre de paiement remis à la Ville lorsque le paiement en est refusé par le tiré;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 9 juillet 2024;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyé par Monsieur Réjean Fournier;

D'adopter le règlement 12-2024 règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de La Sarre.

4.2 Adoption du règlement 11-2024 relatif au commerce itinérant et à la sollicitation

Résolution no 2024-219

ATTENDU les pouvoirs conférés à la Ville par la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre est déjà régie par un règlement concernant le commerce itinérant, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 9 juillet 2024;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Victor Fournier;

D'adopter le règlement 11-2024 règlement relatif au commerce itinérant et à la sollicitation.

4.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement sur l'exercice du droit de préemption sur les immeubles du territoire

Par la présente, Madame Karine Goulet

-donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance ultérieure, le Règlement 14-2024 sur l'exercice du droit de préemption sur les immeubles du territoire ;

-présente le projet de Règlement sur l'exercice du droit de préemption sur les immeubles du territoire.

4.4 Contrat de service - Larouche Bureautique pour le service sécurité incendie et civile

Résolution no 2024-220

ATTENDU QUE le contrat de service avec notre fournisseur actuel pour le photocopieur appartenant au service de la sécurité incendie et civile se termine le 15 décembre 2024;

ATTENDU les problèmes récurrents concernant la facturation avec ce même fournisseur causant des intérêts injustifiés;

ATTENDU QUE la compagnie Larouche Bureautique offre à la Ville de La Sarre une entente de service et de location pour un photocopieur au coût de 6 563,80 \$ taxes en sus pour une période de cinq (5) ans;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyé par Monsieur Pierre Bourget;

D'entériner le contrat de service et de location avec la compagnie Larouche Bureautique au coût de 6 563,80 \$ taxes en sus pour une période de cinq (5) ans;

D'autoriser Monsieur Jonathan Belzil, Chargé de projet T.I., à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre ledit contrat.

4.5 Appui à la semaine de la sécurité ferroviaire

Résolution no 2024-221

ATTENDU QUE 229 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2023, entraînant 66 décès et 39 blessures graves évitables;

ATTENDU QUE l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

ATTENDU QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU QUE le CN et Opération Gareautrain demandent au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Monsieur Pierre Bourget;

D'appuyer les efforts du CN et d'Opération Gareautrain dans leur démarche de sensibilisation, d'éducation et d'information des citoyens sur la sécurité ferroviaire sur le territoire de notre municipalité.

4.6 Autorisation d'événement - Journée mondiale de la Prévention du Suicide

Résolution no 2024-222

ATTENDU QUE le Centre de Prévention du suicide d'Abitibi-Ouest désire organiser une journée mondiale de la Prévention du Suicide, le 10 septembre 2024 de 11 h à 15 h au Parc des éclatés de La Sarre;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Madame Renée Thiboutot;

D'autoriser le Centre de Prévention du Suicide d'Abitibi-Ouest à utiliser le Parc des éclatés pour tenir son activité : Journée mondiale de la Prévention du Suicide le 10 septembre 2024.

5. TRÉSORERIE

5.1 Dépôt de la liste des paiements et de la liste des salaires payés

La trésorière, Madame Valérie Schoeneich, dépose au conseil la liste des paiements et des salaires payés au montant de 1 060 073,45 \$.

5.2 Autorisation de paiement de la liste des comptes à payer

Résolution no 2024-223

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Monsieur Victor Fournier;

QUE soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 31 juillet 2024, au montant de 292 748,81 \$.

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1 Contrat de travail - Directeur général

Résolution no 2024-224

ATTENDU le poste vacant à la direction générale;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Victor Fournier;

D'approuver le contrat de travail à durée déterminée de quatre années entre la Ville de La Sarre et Monsieur Christian Côté, directeur général;

D'autoriser le maire, Monsieur Yves Dubé, à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de La Sarre.

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Vente du lot 5 855 558

Résolution no 2024-225

ATTENDU la demande de Madame Liliane Bergeron et Monsieur Marcel Gagnon pour l'acquisition du lot 5 855 558, situé au 20, rue Gabriel-Aubé;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyé par Madame Karine Goulet;

D'autoriser la vente du lot 5 855 558 à Madame Liliane Bergeron et Monsieur Marcel Gagnon, au montant de 1,70\$ le pied carré, aux conditions suivantes:

- Le terrain est acquis tel que vu;

D'autoriser la greffière intérimaire, Madame Sylvie Lafleur à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le contrat de vente ainsi que tout document utile et nécessaire à la présente.

7.2 Demande de dérogation mineure : 87, avenue Limoge

Résolution no 2024-226

ATTENDU QUE le propriétaire souhaite obtenir une dérogation mineure pour la construction d'un garage détaché (111.5 mètres carrés) alors que la superficie au sol d'un garage ne doit pas être supérieure à la superficie au sol du bâtiment principal, et ce sans dépasser 95 mètres carrés;

ATTENDU la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE tous les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

ATTENDU QUE la situation ne cause aucun inconvénient au voisinage;

ATTENDU QUE la situation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité et de santé publique;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Madame Karine Goulet;

D'accepter cette demande de dérogation mineure.

8. SERVICES TECHNIQUES

8.1 Abrogation de la résolution 2023-149

Résolution no 2024-227

ATTENDU QUE le projet de développement d'une rue commerciale phase 1 sur le lot 6 560 609 est encore en planification;

ATTENDU QUE la Ville veut mieux encadrer le développement via des règlements et ententes avec les promoteurs;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyé par Madame Renée Thiboutot;

D'abroger la résolution 2023-149 et de la remplacer par une entente avec le promoteur à une date ultérieure.

8.2 Modification de la résolution 2023-150

Résolution no 2024-228

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a reçu une offre de service révisé de TOROMONT/CIMCO pour la réalisation de l'étude de décarbonation dans le cadre d'une diminution de consommation de gaz à effet de serre (GES) à l'aréna Nicol Auto;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre souhaite diminuer sa consommation de GES et avoir une meilleure efficacité énergétique;

ATTENDU QU'une augmentation de 3 000 \$ à l'offre initiale est nécessaire pour réaliser les 2 études;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyé par Madame Karine Goulet;

De poursuivre l'étude malgré l'augmentation de 3 000 \$;

D'autoriser le directeur du service technique M. Jean-Sébastien Fecteau, ou son remplaçant à signer tous les documents utiles et nécessaires en lien avec les études de diminution de GES et efficacité énergétique avec l'entreprise TOROMONT/CIMCO s'élevant à un total de 62 000 \$ plus taxes applicables.

8.3 Fixation du prix de vente des carburants à l'aéroport

Résolution no 2024-229

ATTENDU QUE la Ville possède un permis de vente de carburant valide jusqu'au 5 juin 2026;

ATTENDU QUE le prix du carburant varie dans le temps;

ATTENDU QUE des standards en aviation existent;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Réjean Fournier;

QUE le prix de vente de carburant aux aviateurs soit fixé à 22% plus haut que le coût d'approvisionnement payé par la Ville.

9. VIE ACTIVE ET ANIMATION DU MILIEU

9.1 Autorisation de signature - Patrimoine Canada

Résolution no 2024-230

ATTENDU le départ de Madame Jacynthe Bélanger, responsable de la diffusion et événement à la Ville de La Sarre;

ATTENDU QUE le poste a été comblé par Madame Marie-Ève De Chavigny;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Madame Renée Thiboutot;

D'autoriser Madame Marie-Ève De Chavigny, Responsable de la diffusion et événements à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre tout document utile et nécessaire concernant la présentation des arts au sein de Patrimoine Canada.

9.2 Nomination - Représentante à RIDEAU

Résolution no 2024-231

ATTENDU le départ de Madame Jacynthe Bélanger, responsable de la diffusion et événements à la Ville de La Sarre;

ATTENDU QUE le poste a été comblé par Madame Marie-Eve De Chavigny;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyé par Monsieur Pierre Bourget;

QUE Madame Marie-Eve De Chavigny soit nommée à titre de personne mandatée pour représenter la Ville de La Sarre au sein de RIDEAU et que, par conséquent, elle se prévale le droit de vote pour son organisme en temps et lieu.

9.3 Demande de dépôt de subvention - Politique de soutien aux projets structurants (PSPS)

Résolution no 2024-232

ATTENDU la planification stratégique;

ATTENDU que le projet en cours de réactualisation du Centre d'interprétation de la foresterie est une priorité pour la Ville de La Sarre;

ATTENDU le dépôt souhaité pour obtenir la désignation de Capital forestière du Canada pour 2026;

ATTENDU l'expertise et les compétences nécessaires pour accomplir ce mandat pour qu'il puisse être reconnu à sa juste valeur;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Madame Renée Thiboutot;

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PSPS;

D'autoriser le directeur du service vie active et animation du milieu, Daniel Forest, à signer et à déposer au nom de la Ville de La Sarre, tout document relatif à la demande d'aide financière du PSPS.

10. PRÉVENTION DES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

11. AFFAIRES NOUVELLES

12. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Monsieur Néré Théberge demande s'il est possible de connaître le salaire du nouveau Directeur général de la Ville de La Sarre.

Réponse : Cette information n'est pas publique.

Pourquoi de nouvelles balises sur la rue Principale ?

Réponse : Nouvelle orientation de la Ville pour faire diminuer la vitesse des automobilistes, améliorer la sécurité des cyclistes, des piétons et protéger les enfants qui vont à l'école à pied.

Est-ce que les lumières sur la Principale près du Mike's seront réparées ?

Réponse : La Ville expérimente les Arrêts-Stop et si tout fonctionne bien elle ne reviendra pas avec les lumières à cet endroit.

Monsieur Théberge demande à ce que l'affiche près de la Caisse Desjardins qui indique la traverse de piétons soit dégagée. Présentement on ne la voit pas bien.

Un suivi sera fait.

Monsieur Jean-Baptiste Fournier demande s'il y a des réparations prévues rue près du chemin de fer et la Coopérative.

Réponse : Il faudrait vérifier avec le MTQ et/ou le CN car ce n'est pas la Ville qui est responsable de ce chemin.

Monsieur Fournier demande comment faire pour pouvoir réécouter les séances du conseil antérieures.

Réponse : Toutes les séances se retrouvent sur YouTube.

Question de M. Fournier concernant la facture de la Clinique infirmière. Il veut plus de détails. De plus il demande si le chemin pour la plateforme de compostage dans le parc industriel avance.

Réponse : On explique que c'est très compliqué. Avec les nouvelles normes, nous approchons d'un coût total de près de 3 millions de dollars. Différentes solutions ont été apportées pour minimiser les coûts mais il reste encore beaucoup de travail à faire et de discussions avec la MRC. Dossier à suivre.

Le maire donne des informations concernant l'asphaltage des rues à La Sarre.
Il y aura près de 450 tonnes de bitumes, qui seront posés sur la chaussée selon les critères suivants; détérioration de la chaussée, achalandage important et aucun travaux sous-terrains n'est prévu dans les prochaines années; donc voici les 3 premiers choix d'asphaltage de rues à venir :

- 1- 12^e Avenue à partir de la rue Principale et la 1^{re} Rue Est
- 2- 3^e Avenue Est (du garage municipal à Tim Horton)
- 3- 8^e Avenue Ouest à partir de la sortie vers Dupuy vers le Consommation Plus Inc.

Traverses pour piétons : la Ville a demandé au MTQ de faire une traverse juste devant ONIBI.

Rue Gabriel-Aubé : la DG par intérim confirme qu'il reste 7 terrains à vendre sur 22

Le maire remercie la Maison St-André de La Sarre et sa directrice, Madame Karine Francoeur et toute son équipe ainsi que tous les citoyens, organismes qui de près ou de loin ont effectué un énorme travail pour aider les sinistrés lors des feux du 21 juillet dernier. Merci à tous !

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution no 2024-233

La prochaine séance est prévue le 10 septembre 2024 à 19 h et sera à nouveau diffusée en direct sur notre page Facebook.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Madame Karine Goulet;

Que l'assemblée soit levée à 19 h 50.

Yves Dubé
Maire

Sylvie Lafleur
Greffière intérimaire